

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°15 de l'association Villeneuvois à vélo réuni le 13 juillet 2023 chez Francis.

La séance est ouverte à 17 h 45.

Sont présents : Gaston BOSC, Francis CAZEILS, Adrien CHAUD, Florentin L'HOMMEDÉ, Annick MARQUET, Marc SNICKERS. Sont absents : Claude GUÉRIN, Marie-Hélène LOISEAU, Eddy PARISOT. À titre d'auditeurs, trois adhérents, participants réguliers aux randos vélo & culture en Villeneuvois, sont présents durant cette réunion, sans droit de vote.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du précédent CA et de l'AG
- Élection du bureau
- Point trésorerie
- Point aménagements et projets : RN 21, avenue Jacques Bordeneuve, avenue d'Agen
- Engagement d'un recours juridique contre le refus implicite du président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'installer des porte-vélos sur la ligne de car Villeneuve-sur-Lot – Agen
- Création d'une antenne de Villeneuvois à vélo sur la Communauté de Communes Lot & Tolzac
- Point sur la quête d'un local : local provisoire rue Pasquié
- Prochains ateliers de réparation et organisation
- Vélo-école : avancement, retour sur l'organisation, saison 2 ?
- Quelles animations pour cet été et la fin 2023 ?

I — Approbation du PV du précédent CA et de l'AG

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2023, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 en date du 26 mai 2023.

II — Élection du bureau

En l'absence des autres membres du CA, l'élection du nouveau bureau est reportée. Le CA approuve le prolongement des rôles actuels des membres du bureau, en attendant la prochaine réunion du CA :

- Président : Adrien Chaud ;
- Vice-Président : Claude Guérin ;
- Secrétaire : Gaston Bosc ;
- Trésorier : Francis Cazeils.

Par ailleurs, étant donné que le Conseil d'Administration commence à être nombreux, il convient de fixer une véritable régularité à ces réunions. Est décidé d'organiser les réunions du CA les **premiers mardis de tous les deux mois**, avec éventuellement une réunion du bureau intercalée entre. Les prochaines réunions du CA auront donc lieu :

- le 5 septembre ;
- le 7 novembre ;
- le 9 janvier ;
- le 5 mars ;
- le 7 mai ;
- le 2 juillet.

À partir de 18 h, probablement chez Francis d'abord, en attendant le futur local.

III – Point trésorerie

Adrien fait un point sur la trésorerie à date. Après avoir réexpliqué les fondements de la comptabilité, il fait le constat qu'à date, l'association n'a perçu qu'autour de 450 € de recettes, pour 730 € de dépenses, soit un déficit de 270 €. Cela est notamment dû aux nombreuses dépenses de début d'année, et cela n'est pas grave si des subventions, qui sont accordées en deuxième moitié d'année, compensent. Or, à date, la commune de Villeneuve-sur-Lot a refusé de nous accorder une subvention ; et nous n'avons toujours pas d'informations quant à une aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois ou de l'État via le Fonds de Développement pour la Vie Associative. La situation paraît donc à première vue compliquée pour tenir jusqu'à la fin de l'année. Nous devrions cependant avoir une subvention du Conseil départemental de Lot-et-Garonne de 360 € pour une action « Cyclistes, brillez » cet hiver et la véloparade de Noël.

Gaston demande à ce qu'on écrive un courrier aux vice-président et adjoint de la ville pour demander une explication au refus d'une subvention. Même si les collectivités sont souveraines dans le choix d'attribution de subventions, il demeure un mystère que nous n'ayons eu aucune réponse, ni positive, ni négative.

Afin d'équilibrer le budget, plusieurs idées sont évoquées : organiser une bourse aux vélos, probablement courant septembre (voir plus bas), ou réparer et vendre des vélos que l'on a récupéré en déchetterie.

Se pose la question de la fourchette de prix des vélos que nous vendons. Francis et d'autres sont plutôt pour un tarif entre 40 € et 50 €, afin de « responsabiliser » les acheteurs, car brader des vélos à 15 € n'est pas valorisant pour les bénévoles y ayant travaillé, et donne l'image du vélo comme un objet jetable. S'en suit une longue discussion sur la valorisation du vélo, les besoins de trésorerie de l'association, le but-même des ateliers de réparation participatif, le modèle économique de l'association Villeneuvois à vélo vs celui des entreprises, ou encore notre intérêt à rester une simple association ne faisant pas concurrence aux vélocistes afin d'être déclaré d'intérêt général. Pour Marc, notre valeur ajoutée doit être notre base, en donnant une sorte de certitude que le vélo, lorsque vendu, peut rouler dans un bon état.

On part finalement sur une fourchette assez haut de 40 – 50 € si le vélo est correct / dans un bon état. L'argent permettra de financer les actions de Villeneuvois à vélo uniquement, conformément à nos statuts.

Décision est prise de :

- laisser Florentin récupérer des vélos qui traînent dans le hangar de Hervé, afin que l'antenne de Castelmoron puisse avoir accès à ces vélos, qu'ils puissent les retaper et éventuellement les revendre ;
- réparer cet été des vélos que l'on pourra vendre dans la fourchette susmentionnée, lors d'une bourse aux vélos que nous organiserions en septembre ;
- organiser une bourse aux vélos en septembre, probablement pour la semaine de la mobilité, *ie.* le samedi 16 septembre, sur le parvis de l'église, *mais* si la CAGV veut organiser un événement vélo en septembre, nous nous accrocherons à cet événement.

IV – Point aménagements et projets

Double sens cyclable à Villeneuve

Les doubles sens cyclables sont en cours d'installation, les derniers panneaux devraient être installés dans la semaine. Notre coup de pression avant l'AG a fonctionné... Il faudra féliciter médiatiquement et

en off les services de la ville pour ces installations, et pousser pour l'étape suivante, qui est la mise en place des panneaux M12 (cédez-le-passage cycliste au feu rouge).

RN 21

À la suite du coup médiatique porté par l'association autour du projet de véloroute du Pays de Serres, le Préfet aurait évoqué notre association lors d'un Comité de Pilotage sur le dossier RN 21 Agen Nord. Les services de l'État ont bien lu la presse, et devraient nous apporter une réponse, mais il ne faudra sans doute pas être pressé, étant donné que le Préfet est sur le départ.

Avenue Jacques Bordeneuve, avenue d'Agen

Adrien souhaiterait rencontrer Gérard REGNIER, adjoint à la voirie de Villeneuve-sur-Lot, afin d'avoir une discussion directe avec lui sur les projets routiers de la municipalité. Nous sommes en effet très déçus de ne pas être informés des projets de la ville, et de ne pas avoir les plans de ces projets, avant la phase de concertation publique lorsqu'elle existe, ou au pire avant le début des travaux... alors que c'est le B.A.-BA d'une bonne relation entre une municipalité et une association pro-vélo. Un exemple concret est l'aménagement de la Fontaine du Bourreau, où Adrien a dû expliquer durant une réunion en tête à tête avec Yvon VENTADOUX et Pascale LAMOINE de Pujols les problèmes de l'aménagement de la rue de Petit Tour, réalisée par les services techniques de la CAGV ; réunion pénible pour eux, avec beaucoup d'apprentissage, tout ça pour que nos remarques ne soient au final pas du tout prises en compte dans le projet envoyé en appel d'offres. Il faudra sans doute du temps pour changer les mentalités des services techniques de Villeneuve et de la CAGV, mais sans ça nous ne pourrions qu'avoir des aménagements cyclables au mieux passables.

Il y a urgence car le projet voie verte vers Rogé va voir également la création d'une piste cyclable sur l'avenue du Maréchal Leclerc, sur laquelle nous avons de grandes ambitions, et il ne faudrait pas d'un demi-projet pourri qui vienne condamner toute possibilité d'un aménagement cyclable qualitatif sur l'avenue d'Agen. Adrien va donc pousser pour obtenir un rendez-vous au plus vite. Idem sur l'avenue Jacques Bordeneuve, où la presse fait écho d'un projet de mise en sens unique de la rue Jeanne d'Arc, alors que les journaux municipaux évoquaient plutôt une piste cyclable sur l'avenue Bordeneuve...

Travaux de la RD 911

Des travaux profonds sur la RD 911 sont prévus la semaine prochaine entre le giratoire du Buffalo Gril et le giratoire du Pôle de Santé du Villeneuvois. La déviation prévue fait passer par Penne d'Agenais et Saint-Sylvestre-sur-Lot, soit un détour de 15 minutes et 13,5 km... alors que la piste cyclable restera ouverte ! C'est une très belle opportunité (déjà manquée, un peu) de communiquer autour de la solution vélo pour se rendre au Pôle de Santé du Villeneuvois. Adrien va écrire un message que Françoise tentera de faire passer au PSV pour communiquer aux salariés, afin d'inciter à l'usage du vélo, au moins durant cette période de travaux.

V — Engagement d'un recours juridique contre le refus implicite du président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'installer des porte-vélos sur la ligne de car Villeneuve-sur-Lot – Agen

Rappel des faits

La ligne de transports en commun interurbaine entre Villeneuve-sur-Lot et Agen s'est vue dotée de nouveaux autocars à la faveur d'un changement de délégataire de service public opéré le 1^{er} septembre 2022. Ces nouveaux autocars ont été mis en service en septembre 2022, sans être dotés de porte-vélos, contrairement aux obligations de l'article L. 1272-6 du Code des transports, qui stipule que les autocars mis en service à partir du 1^{er} juillet 2021 doivent être dotés d'un système permettant le transport d'au moins cinq vélos non démontés, sauf dérogation motivée.

Nous avons souhaité connaître les intentions du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en termes d'intermodalité, à travers un courrier envoyé en octobre. En décembre, nous [avons demandé](#) au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'obtenir la dérogation motivée, explicitant les raisons empêchant le transporteur d'installer un système de porte-vélos sur ces autocars. Nous avons dû saisir en février la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour que finalement le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine nous confirme en mars qu'une dérogation n'a pas été effectuée pour cette ligne. Ainsi, le refus du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'équiper au 1^{er} septembre 2022 les autocars de la ligne Villeneuve-sur-Lot – Agen de porte-vélos est illégale.

L'association Villeneuvois à vélo a envoyé le 24 avril 2023 un recours gracieux concernant la décision implicite de refus d'intégration de porte-vélos sur la ligne de transports en commun n°440 entre Villeneuve-sur-Lot et Agen, afin de demander l'installation de systèmes dits de « porte-vélos » conformément à l'article L. 1272-6 du Code des transports, ou à défaut un calendrier précis de mise en service de ces systèmes d'ici la fin d'année. Ce recours a été reçu le 2 mai 2023. À l'issue d'une période de deux mois, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ne nous a pas répondu. De ce silence gardé pendant deux mois est né une décision implicite de rejet de notre recours.

Les statuts de l'association Villeneuvois à vélo évoquent :

Article II – OBJET

L'association a pour but la défense et la promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération, notamment pour les déplacements quotidiens, en réalisant ou appuyant toute action de nature à en développer l'utilisation, en menant à bien toute campagne pour la protection et la sécurité des cyclistes et autres usagers de deux roues non motorisés, **en incitant au partage de l'espace urbain et à l'intermodalité**, ainsi qu'en défendant les intérêts individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation, **au besoin en étant en justice**.

[...]

Article IV – MOYENS

L'association mène son action par tous les moyens licites propres à sensibiliser l'opinion, les pouvoirs publics et les entreprises aux buts qu'elle poursuit. [...]

Dans le cadre de son objet, l'association s'autorise à ester en justice, sous accord préalable du Conseil d'Administration.

[...]

Article X – LE BUREAU

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau élu pour un an, composé au moins d'un Président, un Secrétaire et un Trésorier. [...]

Le Président

Le président convoque et préside les Assemblées Générales et réunions du Conseil d'Administration. Il ordonnance les dépenses. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile, conformément aux décisions du Conseil. [...] Il a qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense. Le Conseil est compétent pour décider d'engager une action devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif local, national ou européen, chaque fois qu'il le juge conforme au but, à l'objet ou à l'intérêt de l'association. Le Conseil délègue au Président l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète. Une seule autorisation est nécessaire pour l'ensemble d'une même action ; une nouvelle autorisation est nécessaire en cas d'appel. »

Ainsi, afin d'ester en justice contre cette décision implicite de refus de notre recours gracieux, le Président a besoin de l'accord du Conseil d'Administration de Villeneuvois à vélo.

Entendu les arguments,

Considérant que cette action entre pleinement dans le cadre de l'objet de l'association,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**6 personnes**) :

- autorise le Président à ester en justice au nom de l'association auprès du Tribunal administratif de Bordeaux contre la décision implicite de rejet résultant du silence par le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine suite au recours gracieux du 24 avril 2023 sur la demande d'installation de systèmes dits « porte-vélos » sur les autocars utilisés pour la liaison de transports interurbain entre Villeneuve-sur-Lot et Agen, conformément à l'article L. 1272-6 du Code des transports ;
- délègue au Président toutes les actions et moyens permettant l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète.

VI – Création d'une antenne de Villeneuvois à vélo sur la Communauté de Communes Lot & Tolzac

Lors de sa précédente réunion en date du 26 mai 2023, l'Assemblée Générale a approuvé le changement de statuts de l'association afin de permettre notamment la création d'antennes locales de l'association, sur des territoires au sein du Pays de la Vallée du Lot.

Le règlement intérieur de l'association, approuvé par l'Assemblée Générale du 26 mai 2023, évoque :

« Article VIII – LES ANTENNES

Dans le cadre du développement de l'association, des antennes locales de Villeneuvois à vélo peuvent être constituées pour fédérer des adhérents sur un territoire donné. La constitution d'une antenne est soumise à approbation par le Conseil d'Administration.

Un référent d'antenne doit être nommé par les membres de l'antenne, qui signe la charte des antennes locales et réfère des actions de l'antenne auprès du Conseil d'Administration.

Les antennes locales de Villeneuvois à vélo représentent et engagent l'action de Villeneuvois à vélo sur leur territoire : elles ne peuvent mener une politique ou des actions en contradiction avec la politique de l'association ou les décisions du Conseil d'Administration.

Les antennes s'organisent librement dans leur fonctionnement (nombre de membres, rencontres...). Elles peuvent mener des actions sur leur territoire. Un budget spécifique peut être alloué à leurs actions, approuvé chaque année par le Conseil d'Administration. »

Florentin L'HOMMEDÉ, adhérent de l'association habitant sur la commune de Castelmoron-sur-Lot et désormais administrateur de l'association, demande la création d'une antenne locale de Villeneuvois à vélo sous le nom de « VéLot », sur le territoire « Vallée du Lot : entre Le Temple-sur-Lot et l'embouchure du Lot à la Garonne ». Cette antenne locale aurait vocation à couvrir principalement le territoire de la Communauté de Communes Lot & Tolzac, ainsi que le nord de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, et le sud-est de Val de Garonne Agglomération. L'antenne serait pour l'instant composée de trois personnes.

Le Président rappelle les modalités administratives et financières d'une antenne locale. Administrativement parlant, les adhérents seraient membres de Villeneuvois à vélo, que l'on rattacherait par leur proximité géographique à l'antenne locale. Tous les membres recevront les mails de Villeneuvois à vélo, et l'antenne locale pourra également envoyer des courriels depuis la plateforme Garradin / Paheko. Il n'y aurait officiellement qu'une seule Assemblée Générale, celle à Villeneuve-sur-

Lot ; mais cela n'empêche pas l'antenne locale de faire une pseudo-assemblée générale de l'antenne, sans conséquence juridique sur l'association. Les comptes de l'antenne **seront séparés** de l'antenne villeneuvoise à travers la mise en place d'une comptabilité analytique. Villeneuvois à vélo continuera de présenter à son assemblée générale les comptes totaux, mais il sera possible de produire des comptes spécifiques à l'antenne Lot & Tolzac, pour le besoin de demandes de subventions notamment.

Rappelons que l'antenne VéLot n'aura pas d'existence juridique autre que l'affiliation à Villeneuvois à vélo. Les éventuels recours en justice seraient à réaliser par Villeneuvois à vélo, après approbation par son Conseil d'Administration.

Il est possible que les collectivités soient étonnés à première vue de ce fonctionnement par antenne, mais c'est un fonctionnement désormais commun pour les associations pro-vélo membres de la FUB : citons par exemple l'association pionnière ADAV, qui rayonne sur le Nord-Pas-de-Calais à travers des dizaines de correspondants locaux ; ou encore les associations Paris en Selle et Mieux se Déplacer à Bicyclette, avec des antennes locales dans tous les arrondissements parisiens et un grand nombre de villes franciliennes. Sur un territoire plus rural, citons Les Déraillleurs de Caen, qui ont aidé à la création d'une antenne Les Déraillleurs Bocage à Vire-Normandie (16 000 habitants).

Ce fonctionnement permet la création rapide de structures pro-vélo sur des territoires plus ruraux où créer une association ex nihilo n'aurait que peu d'intérêt face à toute la mécanique administrative nécessaire. Pour les collectivités, cela permet de parler à un interlocuteur bien identifié, qui possède également une compétence technique en aménagements et un savoir-faire en animations cyclables. On peut tout à fait imaginer à terme des animations de type véloparade le long de la vallée du Lot.

Adrien propose de faire démarrer cette antenne avec un « crédit » de 150 € tirés des comptes de l'association, qui permettront à l'antenne d'imprimer des flyers, etc. notamment pour participer au prochain forum des associations de Lot & Tolzac organisé à la rentrée.

Vu la demande de création d'une antenne locale sur le territoire dit « Vallée du Lot » entre Le Temple-sur-Lot et l'embouchure,

Vu les statuts de l'association,

Considérant que cette antenne rentre pleinement dans l'objet de l'association de défendre et promouvoir l'usage du vélo au quotidien sur le Pays de la Vallée du Lot,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**6 personnes**) :

- approuve la création d'une antenne locale, dénommée « VéLot », sur les territoires de la Communauté de Communes Lot & Tolzac et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ; elle pourra également agir sur le sud de Val de Garonne Agglomération, sans pouvoir porter d'action juridique ;
- propose de désigner Florentin L'HOMMEDÉ référent de l'antenne auprès du Conseil d'Administration ;
- délègue 150 € du budget de l'association à l'antenne VéLot, pour l'année 2023.

VII — Point sur la quête d'un local : local provisoire rue Pasquié

Nous refaisons le point sur la quête d'un local. Après avoir rappelé aux nouveaux administrateurs l'historique de la quête de Villeneuvois à vélo pour trouver un local, Adrien fait le point sur les nouvelles depuis le dernier CA.

L'idée du local rue de Pujols a pris l'eau compte tenu du fait que l'association ne peut payer un loyer commercial pour son local. Rappelons que le but de l'association est de défendre et promouvoir le vélo en ville, pas de créer un atelier de réparation de type vélociste ouvert régulièrement et où les habitants

viendraient déposer leur vélo pour le récupérer réparé moyennant finance. Un local doit servir pour nos activités et pour accueillir un atelier de réparation *participatif*, où les gens apprendraient à réparer leur vélo en autonomie guidée.

Adrien a contacté M. LAVILLE, adjoint de Villeneuve-sur-Lot en charge de la vie associative, afin de le pousser à nous trouver un local, et a notamment suggéré la piste du local municipal rue de Pasquié, laissé vide par les Restos du Cœur qui ont déménagé il y a deux mois. Alors que M. LAVILLE avait trouvé que cela était une bonne idée, nous n'avons pas plus de nouvelles depuis. Adrien compte relancer M. LAVILLE pour espérer le local d'ici la rentrée.

Plusieurs administrateurs demandent à ce que soit envoyé un courrier officiel à la Mairie pour obtenir une réponse écrite et non des paroles. Cela sera fait, si nous n'obtenons de rendez-vous avec M. LAVILLE la semaine prochaine.

Se pose la question de la remise aux normes électriques du local rue de Pasquié. A-t-on vraiment besoin d'une telle exigence ?

Marc et Gaston font remarquer que l'asso Les bénévoles du 47 ne va plus pouvoir supporter le coût du garage loué pour stocker le vélo-cargo ; à son assemblée générale, l'association a évoqué le fait de devoir payer la location du lieu. Si nous devons co-payer ensemble le garage, il faudrait trouver 300 € de recettes supplémentaires. Cela peut passer par des dons, mais aussi par la bourse aux vélos. Si nous retapons des vélos pour les revendre, alors nous toucherions beaucoup plus que la simple commission. Est acté de réparer des vélos durant l'été pour se préparer à cette bourse aux vélos. Adrien doit voir avec Émilie quelles sont les modalités de location du lieu et les problèmes financiers des Bénévoles du 47. Sachant qu'il est convenu, déjà avec Les bénévoles du 47, que dès que Villeneuvois à vélo possèdera un local, le garage sera abandonné...

Sur le court terme, est décidé :

- de laisser Adrien recontacter M. LAVILLE par rapport au local de la rue Pasquié ;
- si nous n'avons pas les clés d'ici la fin du mois, d'envoyer un courrier officiel à la Mairie de Villeneuve-sur-Lot pour demander un local auprès du Maire ;
- si nous n'avons pas les clés d'ici la fin du mois, de sortir les vélos du garage afin de le réorganiser complètement afin de s'en servir comme local, au moins provisoirement. Les vélos seraient ramenés chez Florentin ou dans le hangar de la rue de Coquard ;
- de réparer des vélos pour la bourse aux vélos de la rentrée, en vue d'obtenir des fonds pour aider à la location du garage.

VIII — Prochains ateliers de réparation

Afin de donner une régularité aux prochains ateliers de réparation, nous actons pour des ateliers tous les seconds samedis du mois. Le prochain est le 22 juillet, puis le 19 août (comme déjà indiqué à Émilie). À partir de la rentrée, le 9 septembre et le 14 octobre. Les dates suivantes seront décidées lors du prochain CA où nous serons plus nombreux.

IX — Vélo-école : avancement, retour sur l'organisation, saison 2 ?

Adrien demande un retour sur la vélo-école, car il n'est au courant de rien, ce qui n'est pas normal. Il faudrait rappeler une nouvelle fois à Audrey d'inclure Adrien sur le groupe WhatsApp de la vélo-école...

La dernière session de la vélo-école s'est conclue ce samedi 1^{er} juillet. Toutes les femmes présentes au début savent désormais pédaler ! Francis a également organisé une session d'apprentissage des

différents éléments d'un vélo. Il manque cependant une véritable session d'apprentissage du code de la route français, pour éviter qu'elles ne soient perdues dans la circulation automobile.

Malgré de nombreux problèmes d'organisation et techniques, le bilan est tout de même positif pour ces femmes qui étaient parties de rien et qui sont maintenant autonomes à vélo. Annick en tire beaucoup d'expériences positives. Il est suggéré de conclure par une balade sur la voie verte vers Casseneuil.

Il est a priori acté de partir sur une saison 2 à la rentrée, mais Adrien demande une bien meilleure organisation. Adrien va faire des clés du garage pour les membres du CA afin d'éviter les problèmes de l'an dernier.

Les priorités avant cette saison 2 sont :

- de réparer les vélos de la vélo-école afin d'avoir une flotte potable ;
- de créer des draisiennes à partir de vélos jeunes adultes femmes ;
- d'avoir quelques vélos enfants également, pour les petites tailles ;
- de signer ce contrat de partenariat pour vraiment officialiser l'action !

X – Quelles animations pour cet été et la fin 2023 ?

Adrien demande au CA quelles sont les actions qui souhaitent être portées pour la seconde moitié d'année.

Au ciné à vélo

Adrien souhaite organiser une animation vélo à l'occasion de la projection du film « Les Roseaux sauvages » à Pujols, le vendredi 11 août. À l'instar des opérations « Mon concert à vélo » et « Mon match à vélo » organisées par Vélo-Cité Bordeaux Métropole, il verrait bien une opération « Au ciné à vélo » pour inciter les habitants à se rendre en vélo à la projection du film qui aura lieu sur l'espace du Palay, en haut de Pujols. De plus, cela peut être un joli moyen de visibiliser le vélo-cargo et l'action de notre association aux Pujols, et d'« inaugurer » la fermeture à la circulation automobile de la cote de la Fontaine du Bourreau, qui permettra un cheminement, certes dur mais sécurisé, jusqu'au plateau de Pujols.

Le CA est partant pour cet événement, qui se déroulerait ainsi :

- à partir de 20 h, rassemblement sur la place Lafayette à Villeneuve-sur-Lot et départ jusqu'au haut de Pujols via la cote de la Fontaine du Bourreau ;
- à l'arrivée, stationnement vélo sécurisé sur le plateau, avec barrières Vauban ;
- à l'arrivée, collation fraîche offerte pour les gens venus en vélo, par Villenuevois à vélo

Cela permettrait de faire connaître l'association au-delà du milieu pro-vélo tout en organisant une activité-défi pour nos adhérents. Adrien va contacter la Mairie de Pujols pour co-organiser l'événement.

Randos vélo et culture en Villenuevois

Les randos continuent tout l'été. Cependant, les randos hors territoire de la CAGV ne sont pas communiquées par l'Office de Tourisme.

Forum des associations

Adrien doit contacter David DESPIN, chef du service sport et asso de Villeneuve, afin que nous soyons invités au forum des associations sport & culture tenu par la municipalité villenuevoise le dimanche 3 septembre de 10 h à 17 h. La difficulté étant que Villenuevois à vélo ne relève ni du service des sports, ni du service des affaires culturelles... Un trou noir qui nous pénalise également pour les dossiers de

demandes de subventions. Cependant, une telle présence serait à même de nous faire connaître sur tout Villeneuve, vu la présence en masse de monde à ce forum.

Vélorution de début des travaux

Adrien souhaiterait « fêter » le début des travaux du boulevard Georges Leygues, avec une petite manifestation festive à l'instar de ce qu'il s'était fait il y a trente ans sur le pont de Bastérou. Peut-être une petite vélorution festive, en lien avec la municipalité. Il semblait que l'équipe municipale souhaitait à un moment fêter également le début des travaux : Adrien va se rapprocher du service événementiel de la ville pour savoir ce qu'il en est.

Bourse aux vélos

Comme évoqué plus haut, nous souhaiterions organiser une bourse aux vélos d'occasion en septembre, probablement durant la semaine des mobilités. Adrien va voir auprès de Jean BALLOUHEY quelles sont les activités prévues par Transdev, la ville et la CAGV pour cette semaine, afin de se rattacher à ces actions. (a priori le 16 septembre, mais ça sera donc à confirmer)

A priori le lieu souhaité serait le parvis de l'église, mais cela dépendra évidemment de la date, car le parvis est bien occupé durant le marché...

Il est à noter qu'une bourse aux vélos réclame une sacrée organisation, qu'il faudra calibrer au prochain CA.

Cyclistes, brillez !

En échange de la subvention de 360 € du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, nous devons effectuer une campagne de sensibilisation à l'éclairage des vélos et trottinettes sur l'espace public. Contrairement à Agen, Villeneuve ne possède pas (pour l'instant!) de lieu central de circulation pour vélos et trottinettes ; ce qui s'en rapproche le plus est la rue des Cieutat, et encore.

Nous aurons comme l'an dernier du matériel de sécurité routière (lampes, catadioptres) acheté par la Préfecture.

La tentative de contacter les collègues a échoué car les principaux sont trop occupés de partout, c'est dommage. Claude doit voir avec Anatole France. A priori, la meilleure date resterait fin octobre, après le changement d'heure, mais c'est encore à réfléchir. À voir au prochain CA.

Véloparade de Noël

Adrien doit se rapprocher du service événementiel de la ville afin de déterminer la meilleure date pour la véloparade. Cette année, il aimerait bien coupler cela avec un DJ set. Marc peut prêter sa remorque vélo arrière qui serait top pour poser de grandes enceintes !

Non évoqué en CA : Horizon Vert

Le village d'Horizon Vert se déroule le samedi 14 octobre à Pujols, et il nous est demandé d'y participer. Quelles animations souhaite-t-on proposer ? Réponse à donner d'ici fin juillet...

La réunion se termine à 20 h 15. Prochain CA le 5 septembre à 18 h.